

LES TROPHEES DE L'INNOVATION

REGLEMENT

Article 1 : Contexte et objectifs

Dans le cadre de la stratégie du Département, visant l'amélioration de la compétitivité des acteurs intervenant dans la création de valeur des industries de la pêche, un benchmark a été réalisé auprès de certains pays et a montré que l'innovation joue un rôle important.

Parmi ses actions, le Département privilégie la promotion de l'innovation pour l'émergence de produits à haute valeur ajoutée et incite à l'innovation qui constitue un moyen de soutien à la croissance des industries de la pêche.

A cet effet, il est prévu l'organisation de la deuxième édition des trophées de l'innovation des industries halieutiques en marge du salon Halieutis-2023, en vue de mettre en exergue la volonté des entreprises et créer de nouveaux produits.

Ce trophée d'innovation a pour vocation de :

- Sensibiliser les entreprises des industries de la pêche aux enjeux de l'innovation qui est intimement liée à la compétitivité ;
- Encourager les entreprises à innover dans le domaine des industries de valorisation et de transformation des produits de la mer ;
- Favoriser la R&D au sein des entreprises pour le développement des produits halieutiques innovants répondant aux attentes des consommateurs ;
- Améliorer la compétitivité des produits marocains sur les marchés porteurs.

Le concours innovation est organisé par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts- Département de la Pêche Maritime (DPM) en partenariat avec la Fédération Nationale des Industries de Transformation et de Valorisation des Produits de la Pêche (FENIP) et l'Union Nationale des Industries de la Conserve de Poisson (UNICOP).

Article 2 : Périodicité

Le concours est organisé en marge de chaque édition du salon HALIEUTIS.

Article 3 : Eligibilité

Le concours est ouvert à toutes les entreprises spécialisées dans les activités de traitement et/ou de transformation des produits de la mer, implantées au Maroc et agréées sur le plan sanitaire.

La participation au Concours est gratuite. Toutefois, les frais occasionnés aux candidats pour la présentation de leur projet sont à leur charge (constitution du dossier du projet, transport, participation au concours, frais annexes...)

Article 4 – Inscription

Le dossier de candidature est disponible en téléchargement sur le site : www.mpm.gov.ma

La date limite de participation est fixée au 15 Janvier 2023 inclus. Chaque candidat peut présenter jusqu'à 5 dossiers maximum.

Article 5 : Champs d'application du concours

Le concours de l'innovation est ouvert à toutes les innovations relatives aux Produits et /ou process de fabrication.

Article 6 : Dossier de participation

Le dossier de participation comprend :

- 1-La demande de participation,
- 2-Le formulaire de participation.

Article 7 : Procédure de soumission

Les entreprises voulant participer au concours peuvent déposer leur dossier de participation directement au **secrétariat de la Direction des Industries de la Pêche Maritime** ou via l'adresse électronique suivante : tikki@mpm.gov.ma

Tout dossier remis hors délai, conformément à l'article 4 ci-dessus, ne sera pas examiné.

Article 8 : Le jury

Le jury est composé des représentants du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts- Département de la Pêche Maritime, de la Fédération Nationale des Industries de Transformation et de Valorisation des Produits de la Pêche (FENIP) et de l'Union Nationale des Industries de la Conserve de Poisson (UNICOP).

Le jury peut s'adjoindre d'autres représentants qualifiés.

Article 9 : critères de sélection

La sélection est basée sur l'aspect novateur démontré au regard essentiellement des critères suivants :

- Le progrès technologique et la créativité ;
- La viabilité économique du projet et de son potentiel de développement ;
- L'impact environnemental et social.

Article 10 : Les prix

Trois prix seront attribués par ordre de mérite :

- Le premier prix : Prix d'innovation
- Le deuxième prix : Prix d'excellence
- Le troisième prix : Prix de découverte

Par ailleurs, les produits innovants gagnants de ces distinctions seront exposés lors de la 6ème édition du salon HALIEUTIS.

Article 11 : Confidentialité

Les membres du jury et les personnes ayant accès aux formulaires de participation déposés dans le cadre de ce concours s'engagent à ne pas divulguer les informations relatives aux produits innovants des candidats.

Article 12 : Engagement des candidats

Tout candidat au concours de l'innovation s'engage à prendre connaissance et accepter sans réserve le présent règlement.